

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 94

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

condition l'apprentissage de la typographie aux femmes comme aux hommes.

Voilà donc un vote très important à opposer à la « Recommandation » de Washington. D'autant plus important pour nous que, en Suisse, la situation n'est pas du tout aussi satisfaisante à cet égard que chez nos voisins d'outre-Jura. En effet la « Convention professionnelle pour l'Imprimerie en Suisse », convention actuellement en vigueur jusqu'en 1922, stipule nettement à son article 9, § 4, que « le personnel féminin n'est admis ni à l'apprentissage, ni à l'exercice des fonctions de compositeur ou de conducteur dans l'imprimerie. » Autant dire que le métier, dans ses parties intéressantes et rémunératrices, est complètement fermé aux femmes. La Convention ne tente de justifier, et on peut lui savoir gré de cette franchise, par aucun prétexte de sentimentalité ou de sollicitude à l'égard de la femme cet énoncé draconien, auquel doivent se soumettre tous les imprimeurs employant un personnel syndiqué. Mais ceci ne paraît pas encore suffisant à ceux dont la concurrence économique de la femme est la bête noire : nous le voyons clairement par une polémique, engagée l'été dernier sur le sujet qui nous occupe dans le *Gutenberg*, l'organe de la Fédération suisse des Typographes.

Une petite grève avait éclaté à Genève parmi les opérateurs. Un des journaux qui résista aux demandes du syndicat fut l'organe du parti catholique, le *Courrier de Genève*, lequel assura sa parution durant tout le temps de la grève avec le concours de jeunes ouvrières de l'Imprimerie catholique St-Paul à Fribourg. Ces « briseuses de grève » soulevèrent naturellement la colère des grévistes, et nous avons une trop haute idée de la solidarité ouvrière pour défendre ici leur attitude — bien qu'on puisse dire à leur décharge que, disciplinées et ignorantes, elles ne comprirent certainement pas la portée de leur acte et obéirent aux ordres qui leur furent donnés. Mais ce qui fut injuste fut alors de faire porter le poids de cette réprobation sur toutes les femmes, et un correspondant du *Gutenberg* réclama dans ce journal « une bonne petite loi fédérale interdisant l'accès de la femme dans l'imprimerie ». Un imprimeur féministe protesta en termes indignés contre cet égoïsme et toute une polémique, significative et intéressante à suivre, s'engagea alors dans les colonnes du *Gutenberg*¹. Intéressante et significative plus par la mentalité qu'elle représente que par les arguments qui furent avancés, et qui ne révélèrent rien de bien nouveau : l'éternel prétexte que l'homme doit élever sa famille (et les femmes veuves, ou celles dont le mari est malade, paresseux ou buveur ?), et a par conséquent le droit de se réserver les professions bien payées ; l'épouvantail du saturnisme dont nous avons déjà relevé la faiblesse ; l'infériorité physique de la femme (qui donc a jamais pensé à lui interdire de faire les foins ou les moissons à la campagne, ou de récurer des planchers et de frotter des parquets à la ville, pour réserver ce travail uniquement aux hommes ?) ; l'argument qui ne prouve rien dans ce cas que c'est par la socialisation générale que sera amélioré le sort des travailleurs et que toute réforme préalable est vaine ; la reconnaissance très nette que c'est la crainte de l'avitilissement des salaires qui est une des causes de cette hostilité contre la femme-typographe (et le remède à travail égal, salaire égal n'est-il pas là tout prêt, comme l'a démontré M. Keufer ?) ; et enfin un aveu d'égoïsme masculin à peine voilé de considérations sentimentales : « Il faut, écrit un correspondant tessinois, sauf dans les cas d'irrésistible nécessité économique, combattre la tendance purement psycho-

logique qui, par velléité d'indépendance, par goût de dépenses plus faciles, par amour d'une vie plus libre, pousse dans la même direction que les hommes celles qui, avec beaucoup plus de profit pour elles et pour les autres, devraient ne s'occuper que des travaux domestiques ». Et ce sont les auteurs de ces lignes qui prêchent l'émancipation du travailleur, eux qui voudraient réduire la femme au rôle de la servante à tout faire — et de servante non payée !

Reconnaissons en pleine justice qu'à toutes ces correspondances répondant à la protestation de notre imprimeur féministe, la rédaction du *Gutenberg* a fait succéder, avec un bel esprit d'impartialité, le texte *in extenso* du rapport de M. Keufer au Congrès de Nancy. Reconnaissons aussi que cette polémique du *Gutenberg* est antérieure au Congrès de Nancy, et que la décision des « typos » de France a pu modifier la manière de voir des « typos » de Suisse. Mais le vote de Nancy n'est-il peut-être pas, dans une certaine mesure, un « vote de guerre », et le retour à des conditions normales ne fera-t-il pas surgir à nouveau le néfaste antagonisme masculin contre le travail de la femme ? La « Recommandation » de Washington ne remettra-t-elle pas tout en question ? Veillons donc, et ceci d'autant plus que si, en Suisse, en raison de la Convention professionnelle, nous ne pouvons plus beaucoup craindre d'aggravations à la situation actuelle, nous avons par cela même presque tout à conquérir.

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

L'Exposition de M^{me} Méteïn-Gilliard.

Une de nos collaboratrices nous écrit :

« Parmi les nombreuses expositions de peinture qui ont sollicité cet hiver l'attention du public genevois, il faut mentionner celle de M^{me} Valentine Méteïn-Gilliard, à la salle Wyatt.

« Beaucoup de monde au vernissage, agrémenté d'une conférence de M. R.-L. Piachaud.

« C'est certainement une artiste intéressante que M^{me} Méteïn-Gilliard. Elle travaille, elle pense, elle cherche, elle n'est pas banale. Sa manière, qui se ressent de l'influence hodlérienne, s'est élargie, ces derniers temps. Elle paraît surtout bien inspirée par les scènes valaisannes qui constituent la partie la plus importante de son œuvre. Elle sait camper bêtes et gens dans leurs attitudes familières ; c'est solide et c'est sincère.

« Les paysages — peu nombreux — ont du style et de la construction, bien que la couleur en soit souvent triste et qu'ils manquent d'atmosphère. Quant aux académies, nous préférons n'en pas parler. Quelle singulière idée de faire disparaître la tête du modèle derrière le cadre, en étalant à l'œil tout le reste... Et pourquoi choisir, pour les déshabiller ainsi, les créatures les moins faites pour ce genre d'exhibition ?

« Il y a quarante ans, un vieux professeur de dessin nous disait : « Mesdemoiselles, gardez-vous du « joli ». Pour la génération actuelle cette recommandation, serait superflue. Personne évidemment ne reprochera aux femmes d'aujourd'hui de faire de la « peinture de demoiselle ».

E. G.

* * *

Le Secrétariat antialcoolique suisse nous communique les lignes suivantes :

« La réduction de la durée du travail augmente l'importance de ce que nos confédérés appellent les salles et maisons de commune. Il s'agit d'ouvrir à toute la population, sans distinction d'opinions politiques et religieuses, des locaux avenants où chacun puisse passer ses heures de loisir, lire, converser, jouer, entendre à l'occasion une conférence ou un concert, prendre des rafraîchissements non alcooliques et même des repas. Il existe déjà dans diverses localités, de la Suisse allemande surtout, de ces « foyers de vie sociale ». Il n'y en aura jamais trop. Aussi se préoccupe-t-on un peu partout d'en ouvrir. C'est pour leur faciliter la tâche que la *Société d'Utilité publique des Femmes suisses* et l'*Union des Femmes zurichoises pour l'ouverture*

¹ Année 1919, nos 32, 33, 36 et 37.

de restaurants sans alcool ont ouvert, il y a deux ans, un concours pour plans de maison et salles de commune. Le nombre des projets soumis au jury a été considérable. Plusieurs d'entre eux sont de grand mérite. Ils ont été exposés l'an dernier dans beaucoup de villes de la Suisse allemande et le public y a pris un vif intérêt. La Suisse romande va posséder à son tour, pour quelques mois, cette exposition d'un genre spécial. Les personnes qui s'intéressent aux questions sociales, seront heureuses de voir comment on peut publiquement travailler à résoudre un problème d'une importance capitale: la bonne utilisation des heures de loisir. »

UNE VIE ET UN EXEMPLE

Susan-B. ANTHONY (1820-1906)

(Suite et fin¹)

C'est dire la vitalité merveilleuse que conserva jusqu'au bout Miss Anthony. Quand on se rend compte qu'à 84 ans elle présidait encore des assemblées, faisait des conférences, demandait des audiences, cela souvent au débarqué de longs voyages, toujours reçue, fêtée, invitée, comme bien des femmes de 35 ans ne le supporteraient pas... on se prend à envier cette santé admirable qui lui a permis une si illassable activité. Il y avait évidemment chez elle en première ligne à cet égard l'hérédité d'une race saine, simple et sobre; puis elle était de celles que le travail entretient et que l'oisiveté tue. Susan Anthony ne savait pas et ne pouvait pas se reposer! Elle ne prenait que très rarement de vraies vacances, car dans les intervalles de ses campagnes suffragistes, elle continuait son travail; à Rochester, elle entretenait une vaste correspondance d'affaires aussi bien que d'amitié, qui occupait régulièrement chaque jour deux dactylographes, indépendamment de ce qu'elle écrivait elle-même, répondant scrupuleusement à chaque lettre reçue, quelque bizarre que fût souvent la demande qu'elle contenait, comme cela est fréquemment le cas dans le courrier des personnes de grande popularité; elle voyait et recevait beaucoup ses amis, aux préoccupations desquels elle s'intéressait aussi intensément qu'aux siennes propres. On peut dire d'elle qu'elle n'était jamais inactive.

Aussi, le déclin, si pénible pour celles qui survivent à leurs forces, lui fut-il épargné. En février 1906, elle participait encore au Congrès national suffragiste de Baltimore, et c'est le 13 mars suivant que, des suites d'une pleurésie, elle s'éteignit doucement chez elle, elle la grande voyageuse, sans angoisses ni souffrances, entourée d'amies, de disciples comme Anna Shaw, de sa nièce préférée Lucy Anthony et de sa fidèle sœur Mary, si différente d'elle comme caractère, mais dont l'idéal d'émancipation de l'être humain était complètement analogue au sien. Et elle avait la joie de se dire avant de fermer les yeux que la réalisation de cet idéal était commencée si peut que ce fût: cinq des Etats de l'Union américaine avaient à cette date reconnu le suffrage complet aux femmes (Wyoming, Colorado, Utah, Idaho et Washington), le Kansas leur avait donné le suffrage municipal complet, plusieurs autres le suffrage municipal restreint, les universités, les professions s'étaient ouvertes à elles, des droits légaux leur étaient reconnus, des barrières tombées... C'est peu assurément en comparaison de l'immense essor pris par le féminisme américain tout spécialement, et le féminisme mondial en général depuis la mort de Susan Anthony; mais c'était le premier élan de cet essor, et la preuve faite à l'évidence que ce à quoi elle avait

consacré sa vie n'était pas une chimère. Le mouvement était lancé; elle pouvait mourir en paix.

Sa mort fut un deuil national. On put alors se rendre compte, si on ne l'avait pas déjà fait lors de la célébration de chacun de ses anniversaires qui devenait de plus en plus une grande fête¹, quelle place avait prise dans la vie de son pays la petite maîtresse d'école qui, plus de cinquante ans auparavant, avait osé, la première, faire entendre la voix d'une femme dans une réunion de tempérance! Miss Anthony était devenue une célébrité, une des personnalités les plus populaires, les plus en vue aux Etats-Unis, constamment interviewée, assaillie de reporters, dont la presse signalait tous les gestes, relatait les voyages, à qui les personnalités officiels se disputaient l'honneur d'offrir l'hospitalité, fleurie, photographiée, acclamée, fêtée partout où elle passait. Rien qu'aux Etats-Unis plus de 200 journaux, en dehors de la presse féministe, lui consacrèrent des articles nécrologiques importants, quelques-uns de plus de 9 colonnes, et il est impossible d'évaluer les lettres, les messages, les télégrammes, qui affluèrent à Rochester de toute part, non seulement d'Amérique, mais d'Europe entière, non plus que tous ceux, amis connus et inconnus, qui défilèrent devant son cercueil. Le service funèbre dut être célébré, non pas à l'Eglise unitaire dont elle était membre depuis tant d'années, mais dans le temple presbytérien, beaucoup plus vaste, pour permettre à tous ceux qui le désiraient d'assister à cette dernière cérémonie. Elle fut simple, mais grande et émouvante, et les paroles qui exprimaient le mieux l'impression de tous furent celles que prononça, les lèvres tremblantes et le cœur gonflé de sanglots, Rev. Anna Shaw, au moment où, sous les grands arbres en robe de neige du cimetière de Mount Hope, la dernière pelletée de terre tombait sur le cercueil:

« Chère amie, tu as séjourné ici-bas longuement, et maintenant tu es allée vers ton repos bien mérité. Puisse l'Esprit d'Infini qui t'a toujours inspirée nous rendre digne de suivre tes traces et de continuer ton œuvre. Adieu et au revoir. »

Quinze jours plus tard, pour être fidèles au désir expressément manifesté par Miss Anthony, sa sœur et Anna Shaw quittaient cette maison de Rochester, à laquelle les attachaient cependant tant de souvenirs aussi immédiats que tristes, pour aller faire campagne dans l'Oregon, où la question du suffrage féminin était soumise à la votation populaire. Et ses exécutrices testamentaires, Anna Shaw, Mrs. Rachel Foster Avery, et Lucy Anthony, ne pensèrent pas pouvoir faire de sa petite fortune un usage plus conforme à ce qu'elle aurait souhaité qu'en créant le *Fonds Susan-B. Anthony*, uniquement destiné à la propagande suffragiste. Mieux que par la fondation d'un collège ou d'un club féminin, mieux surtout que par l'érection d'une statue, elles savaient qu'ainsi elles servaient sa mémoire. Car, même jusqu'au delà de la mort, tout, de la part de la part de Susan Anthony, devait être « pour la Cause ».

* * *

C'est ce dévouement sans réserve à « la Cause » qui fait la grandeur et la beauté profondes de la personnalité de Susan Anthony. Convaincue intimement de la nécessité absolue d'obtenir le suffrage féminin pour améliorer la situation de la femme, convaincue intimement aussi de l'absolue justice de cette reven-

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 10 et 25 janvier, 10 et 25 février, 10 mars et 10 avril 1920.

¹ L'habitude s'était prise à la fin de sa carrière de fêter simultanément son anniversaire et celui de Dr Shaw, l'une étant née le 16, l'autre le 14 février, à 27 ans de distance. Dr Shaw raconte dans ses *Mémoires* que pour l'un de ces anniversaires, la table était couverte de roses disposées en forme de 4 et de 7, Miss Anthony ayant ce jour-là 74 ans et Anna Shaw 47 ans.